

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Attention: Il ne sera pas délivré de duplicata
de ce document

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

**ATTESTATION DE CAPACITÉ
à l'exercice de la profession de
COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT**

Vu le décret n° 90-200 du 5 mars 1990 modifié relatif à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport et notamment son article 4

L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport

est délivrée sous le n° C D 82 08 00532

Monsieur BALANDRAUD Frédéric Roger

à M.

25/09/1973

Saint-Etienne (Loire)

né(e) le

à

demeurant à 12 rue des Sarmentelles

69220 Belleville-sur-Saône

Fait à Lyon le 26/11/2008

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes
Par délégation, le Directeur Régional de l'Équipement
par délégation, Le chef du service réglementation et contrôle des
transports


Fabienne SOLER